



## Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**Séance du vendredi 15 décembre 2023**

**N° CS\_2023\_12\_12**

**Objet : AVENANT N°1 AU MARCHÉ 2020M08 D'ACQUISITION ET DE MAINTENANCE  
DES LOGICIELS FINANCES, RH, ET ELECTION**

Date de convocation :

Date d'affichage du compte-rendu complet :

**Président de séance** : Monsieur MILLET Pierre-Alain

**Étaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :**

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur RIAS Bernard, Monsieur VIOLLET Alain, Monsieur ARIAGNO Jeff, Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc, Monsieur MERMOURI Azdine, Monsieur GUICHARD Rida, Monsieur MBOUNI Levana, Monsieur MOULIN Guillaume, Madame MICHAUD Maryse, Monsieur BONY Vincent, Monsieur RAPP Florian, Monsieur SOW Abdoulaye, Madame VILLEDIEU Florence, Monsieur MAILLET Eric, Monsieur BON Gaël

Dans le cadre du marché 2020M08 ayant pour objet l'acquisition, la mise en œuvre, la maintenance, l'exploitation et l'assistance des solutions de gestion financière, de gestion des ressources humaines et gestion des élections des villes membres du SITIV de la société CIRIL, le montant du marché étant bientôt atteint, il convient d'augmenter les crédits.

C'est pourquoi il est proposé, dans le respect des articles R2194-2 et R2194-3 du code de la commande publique, d'établir un avenant venant augmenter la capacité du marché à hauteur de 50 % en raison de services supplémentaires (telles que des formations ou de l'assistance pour les Villes et le SITIV) devenus nécessaires.

Toutes les clauses du marché initial, et de ses avenants successifs, non contraires aux présentes dispositions sont conservées.

L'avenant n°1 est proposé en annexe.

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**16 VOIX POUR**

### DÉCIDE

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 au marché 2020M08
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au marché 2020M08 ci-annexé, augmentant le montant dans la limite de 50 %.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 069-256910183-20231215-CS\_2023\_12\_12-DE



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

**Pour expédition certifiée conforme,**



**Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes**  
Immeuble Le Miroir  
50 Boulevard Ambroise Croizat  
69200 VENISSIEUX

---

**Acquisition, mise en œuvre, maintenance,  
exploitation et assistance  
des solutions de gestion financière, de gestion  
des ressources humaines et gestion des  
élections des villes membres du SITIV**

---

**AVENANT N°1**

---

Section 7.02 de l'acte d'engagement, article R2194-2 et R2194-3 du code de la commande publique

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes (SITIV)  
Immeuble Le Miroir - 50 Boulevard Ambroise Croizat - 69200 Vénissieux,

Représenté par son Président, Monsieur Pierre-Alain MILLET

D'une Part,

ET

CIRIL GROUP  
49 av. Albert Einstein  
BP 12074  
69603 VILLEURBANNE CEDEX

D'autre part,

### C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre : Acquisition, mise en œuvre, maintenance, exploitation et assistance des solutions de gestion financière, de gestion des ressources humaines et gestion des élections des villes membres du SITIV

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 15/07/2020

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 12 mois reconductible 3 fois de façon tacite

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 210 000 €
- Montant TTC : 252 000 €

## D - Objet de l'avenant.

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le respect des articles R2194-2 et R2194-3 du code de la commande publique, le présent avenant vient augmenter la capacité du marché à hauteur de 50 % en raison de services supplémentaires (telles que des formations pour les Villes et le SITIV) non prévus initialement.

Toutes les clauses du marché initial, et de ses avenants successifs, non contraires aux présentes dispositions sont conservées.

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 105 000
- Montant TTC : 126 000
- % d'écart introduit par l'avenant n°1 : 50 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 315 000
- Montant TTC : 378 000

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 069-256910183-20231215-CS\_2023\_12\_12-DE